

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 960

23 avril 2013

SOMMAIRE

Aberdeen Global Services S.A.	46077	Citycon Holding S.à r.l.	46075
Allianz Infrastructure Czech HoldCo II S.à r.l.	46062	Cognis Investment S.à r.l.	46075
APM 5 Management S.A.	46034	Companhia Global de Imóveis	46075
B&B Concepts S.A.	46077	Copenhagen City Property S.à r.l.	46079
Beausite Bellevie S.A.	46034	Création de Valeur S.A.	46079
Benelux Parkett S.A.	46074	Cyber Fin S.à r.l.	46079
Beverage Equipement S.A.	46075	Datasud & PC Docter S.à r.l.	46080
BHG Luxembourg Sàrl	46078	DZ Privatbank S.A.	46080
Biopharinv S.A.	46074	FRP S.à r.l.	46048
Bioventures Management S.à r.l.	46074	Globant S.A.	46051
BJ Promotions S.à r.l.	46074	International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.	46055
Blanche Investment S.A.	46077	Italia Style Limited	46060
Blumenthal	46078	Kinetic Enterprises S.A.	46048
Blumenthal Jardinage et Hydroculture s.à r.l.	46078	Krabi International S.A.	46077
B & M Dordt S.à r.l./B.V.	46046	La Gomera S.A.	46046
Bolero Investment S.A.	46078	L.A.R. Immo S.à r.l.	46038
Borasco S.à r.l.	46076	Marivaux Limited	46073
Bortran S.A.	46076	Meridiam Infrastructure Slovakia S.à r.l.	46040
Brideler Stuff S.à r.l.	46076	Oristano S.A.	46060
Cabalon Investments Holding S.A.	46073	Pfeiffer-Ewen S.à r.l.	46076
CalEast Holdings 4 S.à r.l.	46078	ProLogis France XLV S.à r.l.	46058
Cambria Investments S.à r.l.	46079	Roland KNEIP ET CIE	46058
Camoplast Solideal Holding S.A.	46080	Securitas Luxembourg	46044
CBRE S.A.	46076	Tele-Europa	46038
Centaur Immobilier S.à r.l.	46078	Voosenfruit S.à r.l.	46056
Cera Chem S. à r. l.	46080	Wardell S.A.	46044

Beausite Bellevie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.427.

L'an deux mille treize, le vingt-et-un février.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Victor KNEIP, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 22 août 1936 (numéro d'identité: 1936 08 22 152), demeurant à L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais,

agissant en tant que liquidateur de la société anonyme BEAUSITE BELLEVIE S.A. (ci-après le «Société»), ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.427 (numéro d'identité: 2002 22 12 681) (ci-après le «Liquidateur»).

La Société a été dissoute et liquidée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2012 (numéro 1098/12 de son répertoire), en voie de transcription.

Le Liquidateur déclare, à titre complémentaire, que la parcelle de terrain visée dans le prêté acte, inscrite au cadastre de la commune de Dippach, section B de Bettange-sur-Mess, sous le numéro 125/2243, place, d'une contenance de quatre ares 41 centiares, constitue un fossé d'environ deux (2) mètres de largeur et deux cent vingt (220) mètres de longueur, ainsi qu'il résulte du plan de mesurage cadastral en date du 28 novembre 2011, ci-annexé.

Pour autant que de besoin, ce fossé est évalué à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. KNEIP et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2013. LAC/2013 /8206. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028924/29.

(130035288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

APM 5 Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.515.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

«LANNAGE S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), ici représentée par Madame Johanna TENEBAY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 février 2013.

et

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), ici représentée par Madame Christine RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 février 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «APM 5 Management S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Par ailleurs, la société est autorisée à prendre des participations dans des sociétés:

- qui acquièrent par investissement, par voie d'apport, de souscription, prise ferme ou option, de propriété intellectuelle, brevets et autres droits se rattachant à ces brevets, tous titres, et tous droits, les administrent, les gèrent, les développent et les réalisent par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et reçoivent ou accordent des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle.

- qui acquièrent, vendent, gèrent et exploitent tout droit d'image, tous sites Internet et produits dérivés relatifs au domaine sportif, qui fournissent tout support technique et, plus généralement et de manière non limitative, qui octroient et accordent des licences à tout partenaire qui souhaiterait utiliser les services de la société;

- qui acquièrent, gèrent, développent et exploitent le carnet d'adresses et le savoir-faire technique de tous agents sportifs (l'encadrement, le conseil et la médiation de talents sportifs et de sportifs de haut niveau, le conseil aux clubs sportifs, ainsi que toutes prestations y liées), et encaissent les revenus en découlant;

La société pourra, elle-même, exercer les activités ci-avant décrites.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté, par décision du Conseil d'administration, de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1 Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- « LANNAGE S.A. », prédésignée	155 actions
2.- « VALON S.A. », prédésignée	155 actions
TOTAL : trois cent dix actions	310 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Giuliano BIDOLI, employé privé, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Monsieur Giacomo DI BARI, employé privé, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3.- Madame Audrey BAVEREL, employée privée, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.- Monsieur Armando DE JESUS MACHADO, administrateur, demeurant au 232 Praceta Engenheiro pimentel, bloco 10, 4 esquerdo, 4300-009 Campanha-Porto, Portugal.

Monsieur Giacomo DI BARI est nommé Président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. TENEBAY, C. RACOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2013. Relation: EAC/2013/2518. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013028883/187.

(130035636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

L.A.R. Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9020 Ettelbruck, 33, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 146.138.

L'an deux mille treize, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Valérie LAMY-AU-ROUSSEAU, commerçante, née à Saint-Claude (France), le 9 août 1968, demeurant à L-7597 Reckange, 6, Op der Delt.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule et unique associée de la société L.A.R. IMMO S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue de Diekirch, L-7440 Lintgen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 146138, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1109 du 4 juin 2009, dont les statuts ont été modifiés le 15 janvier 2010, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 707 du 2 avril 2010 (la "société").

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante prénommée, détenant l'intégralité du capital de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social du 9, rue de Diekirch, L-7440 Lintgen à l'adresse suivante: 33, rue du Canal, L-9020 Ettelbruck.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune d'Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Valérie LAMY-AU-ROUSSEAU, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2013. Relation GRE/2013/342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013029228/37.

(130035977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Tele-Europa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.447.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

La société MIRAMAR INVESTISSEMENTS, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.800;

La société CONEXUS INVEST, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.464;

La société ORBI FINANCIAL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.542;

ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privées lui substituées.

Lesquelles procurations après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire et le mandataire, resteront ci-annexées pour être formalisées avec le présent acte.

Lesquelles comparantes, telles que représentées, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée TELE-EUROPA, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations, numéro 3052 du 13 décembre 2011;
- qu'elle est inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.447,
- qu'elle a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en trois cents parts sociales (300) parts sociales sans désignation de la valeur nominale;
- que les comparantes possèdent 100% du capital de la société à responsabilité limitée TELE-EUROPA, prédésignée.

Ensuite les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les comparantes décident d'attribuer une valeur nominale aux parts sociales existantes et la fixer à cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les comparantes décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trois quatre vingt dix neuf mille euros (399.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quatre cent onze mille cinq cent euros (411.500,- EUR), par la création de trois mille neuf cent quatre vingt dix (3.990) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Troisième résolution

MIRAMAR INVESTISSEMENTS, telle que représentée a déclarée souscrire à mille trois cent trente (1.330) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-), et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant total de cent trente trois mille euros (EUR 133.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

CONEXUS INVEST, telle que représentée a déclarée souscrire à mille trois cent trente (1.330) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-), et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant total de cent trente trois mille euros (EUR 133.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

ORBI FINANCIAL, telle que représentée a déclarée souscrire à mille trois cent trente (1.330) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-), et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant total de cent trente trois mille euros (EUR 133.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le capital social de la société est fixé à quatre cent onze mille cinq cent euros (411.500,- EUR) divisé en quatre mille deux cent quatre vingt dix (4.290) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/224. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013030167/71.

(130036482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Meridiam Infrastructure Slovakia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 174.375,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.456.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Meridiam Infrastructure Slovakia S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.456 (the Company).

THERE APPEARED:

1) Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.168 (Shareholder 1); and

2) Meridiam Infrastructure Eastern Europe (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.954 (Shareholder 2).

Shareholder 1 and Shareholder 2 are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

The Shareholders are represented by Laure MERSCH, attorney-at-law, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given in Luxembourg on January 24th, 2013.

After signature "ne varietur" by the authorised representative of the relevant Shareholder and the undersigned notary, each power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholders, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the Company's sole shareholders and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. The Company was incorporated on May 29th, 2009, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri HELLINCKX, a notary resident in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1262, page 60531 of July 1st, 2009. The Company's articles of association (the Articles) have since been amended on December 27th, 2011 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial under number 1909, page 91619 on August 1st, 2012.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening formalities;
2. Amendment of article 8 of the Articles;
3. Amendment of the first paragraph of article 8 of the Articles;
4. Insertion of a new paragraph (i) in article 8.2 of the Articles;
5. Subsequent renumbering of current paragraphs (i) to (vii) in article 8.2 of the Articles as paragraphs (ii) to (viii);
6. Amendment of the newly renumbered paragraph (vi) of article 8.2 of the Articles;
7. Amendment of the paragraph (i) of article 8.3 of the Articles;
8. Creation of two classes of managers;
9. As a consequence of the above amendments of the Articles, redesignation of the current sole manager of the Company as class A manager of the Company;
10. Appointment of Ms. Sandrine Bisaro and Mr. Luc Gerondal as new class B managers of the Company; and

11. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders declare that they have full knowledge of the items on the agenda and waive the requirement for convening formalities.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the Board. The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers."

Third resolution

The Shareholders resolve to insert a new paragraph (i) in article 8.2 of the Articles, which will read as follows:

"The Board must appoint a chairman from among the class A managers, and may choose a secretary who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. By default, in the cases where there is only one (1) class A manager, such class A manager will be the chairman."

Fourth resolution

As a result of the insertion of a new paragraph (i) in article 8.2 of the Articles, the Shareholders resolve to renumber current paragraphs (i) to (vii) in article 8.2 as paragraphs (ii) to (viii).

The Shareholders further resolve to make any amendments to the Articles necessary to reflect this renumbering.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the newly renumbered paragraph (vi) of article 8.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"8.2 Procedure

(...)

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers at least one (1) A manager and one (1) class B manager shall be present or represented and at least one (1) class A manager votes in favour of the resolution. In case of ballot, the chairman of the Board has a casting vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairman of the Board or by all the managers present or represented.

(...)."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the paragraph (i) of article 8.3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **8.3. Representation.**

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager. If the Company is managed by a sole manager, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager.

(...)."

Seventh resolution

The Shareholders resolve to create two classes of managers, i.e. class A managers and class B managers with effect as from the date of the present deed.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to redesignate the current sole manager of the Company, Mr Thierry DEAU, as class A manager with effect as from the date of the present deed.

Ninth resolution

The Shareholders resolve to appoint the following persons as new class B managers of the Company with effect as from the date of the present deed and for an indefinite period of time:

(a) Ms Sandrine BISARO, born on June 26th, 1969, in Metz, France, whose professional address is 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(b) Mr Luc GERONDAL, born on April 23rd, 1976, in Kinshasa, Democratic Republic of Congo, whose professional address is 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Meridiani Infrastructure Slovakia S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.456 (la Société).

ONT COMPARU:

1) Meridiani Infrastructure (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121168 (l'Associé 1); et

2) Meridiam Infrastructure Eastern Europe (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.954 (l'Associé 2).

L'Associé 1 et l'Associé 2 sont ci-après dénommés conjointement les Associés, et individuellement un Associé.

Les Associés sont représentés par Laure MERSCH, avocate à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 24 janvier 2013.

Après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de l'Associé en question et le notaire instrumentant, chaque procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'ils sont les seuls associés de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été constituée le 29 mai 2009, suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1262 page 60531 du 1^{er} juillet 2009. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 27 décembre 2011, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial numéro 1909 page 91619 du 1^{er} août 2012;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'article 8 des Statuts;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des Statuts;

4. Insertion d'un nouveau paragraphe (i) dans l'article 8.2 des Statuts;

5. Renumérotation subséquente des paragraphes (i) à (vii) actuels de l'article 8.2 des Statuts en paragraphes (ii) à (viii);

6. Modification du paragraphe (vi) nouvellement renuméroté de l'article 8.2 des Statuts;

7. Modification du paragraphe (i) de l'article 8.3 des Statuts;

8. Création de deux classes de gérants;

9. Suite aux modifications des Statuts ci-dessus, nouvelle désignation du gérant unique actuel de la Société en gérant de classe A;

10. Nomination de Mme Sandrine Bisaro et de M. Luc Gerondal en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société; et

11. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8 Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil. Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.»

Troisième résolution

Les Associés décident d'insérer un nouveau paragraphe (i) dans l'article 8.2 des Statuts qui aura la teneur suivante:

«Le Conseil doit élire un président parmi les gérants de classe A et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil. Par défaut, lorsqu'il n'y a qu'un seul gérant de classe A, ce gérant de classe A sera le président du Conseil.»

Quatrième résolution

Suite à l'insertion du nouveau paragraphe (i) dans l'article 8.2 des Statuts, les Associés décident de renuméroter les paragraphes (i) à (vii) actuels de l'article 8.2 en paragraphes (ii) à (viii).

Les Associés décident également de procéder à toute modification nécessaire des Statuts afin de refléter cette renumérotation.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le paragraphe (vi) nouvellement renuméroté de l'article 8.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **8.2. Procédure.** (...) »

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que, dans l'éventualité où l'associé unique ou les associés a/ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B doivent être présents ou représentés et au moins un gérant de classe A vote en faveur de la décision. En cas de ballottage, le président du Conseil aura un vote prépondérant. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil ou par tous les gérants présents ou représentés.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le paragraphe (i) de l'article 8.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **8.3. Représentation.** »

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Si la Société est gérée par un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

(...).»

Septième résolution

Les Associés décident de créer deux catégories différents de gérants, i.e. gérants de classe A et gérants de classe B, avec effet à compter de la date du présent acte.

Huitième résolution

Les Associés décident de renommer l'actuel gérant unique de la Société, Monsieur Thierry DEAU, en tant que gérant de classe A, avec effet à compter de la date du présent acte.

Neuvième résolution

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de classe B de la Société avec effet à compter de la date du présent acte et pour une durée indéterminée:

(a) Madame Sandrine BISARO, née le 26 juin 1969, à Metz, France, dont l'adresse professionnelle est 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(b) Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976, à Kinshasa, République Démocratique du Congo, dont l'adresse professionnelle est 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des Associés.

Signé: L. Mersch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 février 2013. Relation: LAC/2013/5973. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031264/216.

(130037859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Securitas Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 129.485.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique et par le conseil d'administration de la Société en date du 29 janvier 2013

1. L'actionnaire unique a nommé Monsieur Frank LAMBRIGTS, dont l'adresse se situe au 104 Groenenborgerlaan, B-2610 Wilrijk (Belgique) en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six (6) années.

2. Le conseil d'administration de la Société décharge la société Mindspace SPRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social se situe au 80, Minister Vanden Peereboomlaan, B-8500 Courtrai (Belgique), immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0471.524.621, représentée de façon permanente par Monsieur Steven VAN DOORNE, dont l'adresse se situe au 80, Minister Vanden Peereboomlaan, B-8500 Courtrai (Belgique), de sa fonction d'administrateur délégué de la société avec effet immédiat. La société Mindspace SPRL, représentée par son représentant permanent, Monsieur Steven Van Doorne, reste administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se déroulera en 2017.

3. Le conseil d'administration de la Société a nommé Monsieur Frank LAMBRIGTS, dont l'adresse se situe au 104 Groenenborgerlaan, B-2610 Wilrijk (Belgique) en tant qu'administrateur-délégué de la Société.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Frank Lambrigts

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013031499/23.

(130038242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Wardell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 129.752.

L'an deux mille douze,

Le vingt-et-un décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WARDELL S.A.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, alors de résidence à Redange-Attert, en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1854 du 31 août 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 129.752.

L'assemblée est présidée par Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TELLITOCCHI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Hélène MOSCHINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social statuaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement de la société de L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, à F-06160 Juan-les-Pins, 12, rue Saint Honorat, et adoption de la nationalité française.

2. Constat de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.

3. Nomination d'un mandataire et détermination de ses pouvoirs pour les formalités administratives nécessaires et à accomplir au Luxembourg.

4. Nomination d'un mandataire et détermination de ses pouvoirs pour les formalités administratives nécessaires et à accomplir en France.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social statuaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société de L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, à F-06160 Juan-les-Pins, 12, rue Saint Honorat, et d'adopter la nationalité française, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre du Commerce et des Sociétés en France.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate la démission des membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes depuis le 13 juillet 2012.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de nommer mandataire Monsieur Jean FABER, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, et de lui accorder tous pouvoirs généralement quelconques à l'effet de procéder à toutes les formalités administratives et fiscales du point de vue luxembourgeois suite au transfert du siège social en France.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme mandataire de la société Maître Stéphane CHIAVERINI, avocat, demeurant professionnellement à F-06160 Juan-les-Pins, 19, rue Saint-Honorat.

En vue du transfert du siège social et du lieu d'exploitation de la société en France, le mandataire est notamment habilité à amender, changer, élargir, abroger, révoquer ou modifier d'une quelconque autre façon, en tout ou en partie, les statuts de la société, aux fins de les adapter aux exigences légales stipulées par le droit français, ce conformément aux termes et conditions que le mandataire arrêtera dans l'intérêt de la société. A ces mêmes fins de transfert du siège social, le mandataire sera habilité à faire toutes les déclarations et affirmations prescrites par les lois françaises; à exiger toutes preuves; à se faire remettre tous actes et documents et à en accuser réception; à exécuter toutes formalités; à faire toutes notifications; à demander la levée de servitudes et à exercer tous droits d'ester en justice; à l'effet susmentionné, il pourra souscrire et signer tous actes ou documents, fournir ou élire domicile, subroger, faire toutes déclarations et, de manière générale, poser tous actes qui pourraient s'avérer utiles ou opportuns, à l'inclusion de ceux non expressément stipulés dans les présentes. Par ailleurs, la société ratifie et confirme pleinement par la présente tous les actes généralement quelconques que le mandataire pourrait légitimement exécuter ou faire exécuter en vertu des présentes, et s'engage à

tenir le mandataire quitte et indemne de tous frais, charges, débours et dommages qu'il pourrait encourir en relation avec ceux-ci.

Le mandataire pourra sous-déléguer en tout ou en partie les pouvoirs lui conférés par la présente.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, L. Tellitocci, M.-H. Moschini, E. Schlessen.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 62380. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013030204/85.

(130036731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

B & M Dordt S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 151.688.

Vente d'actions et d'un accord de transfert:

En vertu d'un contrat d'apport date du 8 septembre 2011, Mr. Blijdorp, Willem Adriaan acquis 28 des parts sociales dans la Société.

Associé's:

Modifier:

Administratiekantoor Lebaras & Cie SCA

18, Place Bleech L-7610 Larochette

RCSL: B150231

Parts détenues: 12 parts sociales

Inscrire associé:

Blijdorp, Willem Adriaan

Date de naissance: 19/10/1952

Adresse: 16, Residence Azur, rue Cantonale, CH-1898 St. Gingolph Suisse

Parts détenues: 28 parts sociales

Larochette, le 7 mars 2013.

Le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2013032786/23.

(130040181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

La Gomera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.454.

L'an deux mille douze,

Le vingt-et-un décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ""LA GOMERA S.A."" avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, alors de résidence à Redange-Attert, en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1729 du 16 août 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 129.454.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TELLITOCCHI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Hélène MOSCHINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social statuaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement de la société de L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, à F-06160 Juan-les-Pins, 12, rue Saint Honorat, et adoption de la nationalité française.

2. Constat de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.

3. Nomination d'un mandataire et détermination de ses pouvoirs pour les formalités administratives nécessaires et à accomplir au Luxembourg.

4. Nomination d'un mandataire et détermination de ses pouvoirs pour les formalités administratives nécessaires et à accomplir en France.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social statuaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société de L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, à F-06160 Juan-les-Pins, 12, rue Saint Honorat, et d'adopter la nationalité française, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre du Commerce et des Sociétés en France.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate la démission des membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes depuis le 13 juillet 2012.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de nommer mandataire Monsieur Jean FABER, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, et de lui accorder tous pouvoirs généralement quelconques à l'effet de procéder à toutes les formalités administratives et fiscales du point de vue luxembourgeois suite au transfert du siège social en France.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme mandataire de la société Maître Stéphane CHIAVERINI, avocat, demeurant professionnellement à F-06160 Juan-les-Pins, 19, rue Saint-Honorat.

En vue du transfert du siège social et du lieu d'exploitation de la société en France, le mandataire est notamment habilité à amender, changer, élargir, abroger, révoquer ou modifier d'une quelconque autre façon, en tout ou en partie, les statuts de la société, aux fins de les adapter aux exigences légales stipulées par le droit français, ce conformément aux termes et conditions que le mandataire arrêtera dans l'intérêt de la société. A ces mêmes fins de transfert du siège social, le mandataire sera habilité à faire toutes les déclarations et affirmations prescrites par les lois françaises; à exiger toutes preuves; à se faire remettre tous actes et documents et à en accuser réception; à exécuter toutes formalités; à faire toutes notifications; à demander la levée de servitudes et à exercer tous droits d'ester en justice; à l'effet susmentionné, il pourra souscrire et signer tous actes ou documents, fournir ou élire domicile, subroger, faire toutes déclarations et, de manière générale, poser tous actes qui pourraient s'avérer utiles ou opportuns, à l'inclusion de ceux non expressément stipulés dans les présentes. Par ailleurs, la société ratifie et confirme pleinement par la présente tous les actes généralement quelconques que le mandataire pourrait légitimement exécuter ou faire exécuter en vertu des présentes, et s'engage à tenir le mandataire quitte et indemne de tous frais, charges, débours et dommages qu'il pourrait encourir en relation avec ceux-ci.

Le mandataire pourra sous-déléguer en tout ou en partie les pouvoirs lui conférés par la présente.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, L. Tellitocci, M.-H. Moschini, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 62377. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013029932/85.

(130036730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Kinetic Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.851.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} mars 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Giacomo CAVALLO, demeurant au 102, Viale Bruno Buozzi, I – 00197 Rome, Italie, Président;
- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg, Président

Le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry FLEMING n'a pas été renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Paolo RICCI, demeurant au 102, Viale Bruno Buozzi, I – 00197 Rome, Italie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013032398/20.

(130039582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

FRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.553.

STATUTS

L'an deux mil treize, le treizième jour de février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Ferdinand HEIN, Industriel, demeurant à L - 8156 Bridel, 27B rue Lucien Wercollier, né à Luxembourg, le 10 janvier 1968,
- 2.- Monsieur Ronald VOOSSEN, Promoteur, demeurant à L-3926 Mondercange, 27a, Grand-Rue, né à Esch/Alzette, le 26 mai 1966, et
- 3.- Monsieur Pierre THEIN, Directeur, demeurant à L-2343 Luxembourg, 104a, rue des Pommiers, né à Luxembourg, le 27 juin 1967, ici représenté par Monsieur Ferdinand HEIN, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 février 2013 à Strassen.

La procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «FRP S.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mondernange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition et la mise en valeur d'immeubles pour compte propre ou pour le compte de tiers ainsi que la promotion immobilière, la gérance immobilière, l'activité d'agence immobilière et la mise en valeur de propriétés intellectuelles.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EURO (€ 15.000,-) divisé en CENT VINGT (120) parts sociales de CENT VINGT CINQ EURO (€ 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Ferdinand HEIN, préqualifié, QUARANTE parts sociales	40
2.- Monsieur Ronny VOOSSEN, préqualifié, QUARANTE parts sociales	40
3.- Monsieur Pierre THEIN, préqualifié, QUARANTE parts sociales	40
Total: CENT VINGT parts sociales	120

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EURO (€ 15.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de MILLE EURO (EUR 1.000,-)

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Ronald VOOSSEN, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-3926 Mondercange, 27 a, Grand-Rue.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ferdinand Hein, Ronald Voosen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 février 2013. LAC / 2013 / 8236. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029813/123.

(130036684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Globant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.727.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of January,

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Ms Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the duly, legally and validly appointed representative (the "Representative") of the board of directors of GLOBANT S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173 727 (the "Company"), duly authorized to represent the board of directors of the Company pursuant to the resolutions adopted by the same on fifteen (15) January 2013 (the "Board of Directors").

A copy of the resolutions of the Board of Directors, initialled "ne varietur" by the Representative and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the same.

The Representative has requested the notary to record that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The share capital of the Company currently amounts to thirty-two million seven hundred forty-eight thousand eight hundred ninety-seven United States Dollars (USD 32,748,897) and is represented by three hundred twenty seven million four hundred eighty eight thousand nine hundred seventy (327,488,970) shares having each a nominal value of ten cents of United States Dollar (USD 0.10) divided into nine (9) classes of shares: (i) twenty-four million two hundred seventy-seven thousand two hundred (24,277,200) class A shares, (ii) ninety-four million one hundred ninety six thousand five hundred seven (94,196,507) class B shares, (iii) eighty-six million three hundred one thousand six hundred twenty-seven (86,301,627) class C shares, (iv) one hundred ninety-three thousand five hundred twenty (193,520) class D shares, (v) forty million nine hundred twenty-nine thousand seven hundred fourteen (40,929,714) class E shares, (vi) twenty million four hundred sixty-four thousand eight hundred fifty-six (20,464,856) class F shares, (vii) sixteen million nine hundred ten thousand four hundred sixty-eight (16,910,468) class G shares, (viii) forty million eight hundred three thousand seven hundred forty-one (40,803,741) class H shares and (ix) three million four hundred eleven thousand three hundred thirty-seven (3,411,337) class I shares;

3. Pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorized capital of the Company, excluding the share capital of the same, is set at four million four hundred sixty-five thousand seven hundred fifty-eight United States Dollars and seventy cents (USD 4,465,758.70), represented by forty four million six hundred fifty seven thousand five hundred and eighty-seven (44,657,587) shares whichever their class, having a nominal value of ten cents of United States Dollar (USD 0.10) each. Article 6.2 of the Articles further states that:

"The board of directors is hereby authorized (i) to issue shares, in any existing classes of shares or in new classes to be created by the board at the time of the issue of shares, being understood that these new classes of shares may not have specific voting and/or economical rights, (ii) to grant options to subscribe for shares and (iii) to issue any other instruments convertible into shares within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders during a period of time of five (5) years from the date of publication of these Articles of Association in the Mémorial."

4. Through the adoption of certain unanimous written circular resolutions dated fifteenth (15) January 2013, (the "Resolutions"), the Board of Directors has decided to (i) create a new class of voting shares of the Company with no economic and/or voting preferences and carrying such rights and obligations as outlined in the Articles, having a nominal value of ten cents of United States Dollar (USD 0.10) each (each share within such category being a "Class J Share") according to provisions of article 6.2 of the Articles, and (ii) increase the share capital of the Company, without reserving to the existing shareholders any preferential subscription right, according to both the terms of article 6.2 of the Articles and a waiver given by such existing shareholders in this respect, by an aggregate amount of six hundred thirty-three thousand one hundred sixty-six United States Dollars and fifty cents (USD 633,166.50) (the "Capital Increase Amount") in order to increase it from its current amount of thirty two million seven hundred forty-eight thousand eight hundred ninety seven United States Dollars (USD 32,748,897.-) up to an amount of thirty-three million three hundred eighty-two thousand sixty-three United States Dollars and fifty cents (USD 33,382,063.50) (the "Share Capital Increase") through the creation and issuance of a total of six million three hundred thirty-one thousand six hundred sixty-five (6,331,665) new shares of the Company, being respectively (a) two hundred eighteen thousand one hundred and fifty-five (218,155) additional class I shares of the Company, having a nominal value of ten cents of United States Dollar (USD 0.10) each, representing an aggregate subscription price, in nominal, of twenty-one thousand eight hundred fifteen United States

Dollars and fifty cents (USD 21,815.50), and (b) six million one hundred thirteen thousand five hundred ten (6,113,510) Class J Shares of the Company, having a nominal value of ten cents of United States Dollar (USD 0.10) each, representing an aggregate subscription price, in nominal, of six hundred eleven thousand three hundred fifty-one United States Dollars (USD 611,351.-) (each a "New Share" and together the "New Shares"), subject to the payment of an aggregate share premium amount of five million eight hundred fifteen thousand one hundred and thirty United States Dollars and fifty cents (USD 5,815,130.50) (the "Share Premium Amount").

5. That, the New Shares have been entirely subscribed for and paid in by WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 108.492 (respectively the "Subscription" and "Gamma Three").

The New Shares have been entirely paid in by Gamma Three through the completion by the latter to the benefit of the Company of a contribution in cash (the "Contribution") in an aggregate contribution amount of six million four hundred forty-eight thousand two hundred ninety-seven United States Dollars (USD 6,448,297.-) consisting in (i) the Capital Increase Amount, and of (ii) the Share Premium Amount.

Evidence of the completion of both the Subscription and the Contribution has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the Share Capital Increase, with effect as of the date of the Resolutions, (i) the share capital of the Company amounts to thirty-three million three hundred eighty-two thousand sixty-three United States Dollars and fifty cents (USD 33,382,063.50) and is divided into three hundred thirty-three million eight hundred twenty thousand six hundred thirty-five (333,820,635) shares with a nominal value of ten cents of United States Dollar (USD 0.10) each, and (ii) the authorized capital of the Company, excluding the share capital of the same, is set at three million eight hundred thirty two thousand five hundred ninety two United States Dollars and twenty cents (USD 3,832,592.20) consisting in thirty eight million three hundred twenty-five thousand nine hundred twenty-two (38,325,922) shares whichever their class, having a nominal value of ten cents of United States Dollar (USD 0.10) each.

6. Therefore the following articles of the Articles are amended accordingly and now read as follows:

" **5.1.** The Company has a share capital of thirty-three million three hundred eighty-two thousand sixty-three US Dollars and fifty cents (USD 33,382,063.50), represented by three hundred thirty-three million eight hundred twenty thousand six hundred thirty-five (333,820,635) shares having a nominal value of ten cents of US Dollar (USD 0.10) each, divided in ten (10) classes of shares:

- twenty-four million two hundred seventy-seven thousand two hundred (24,277,200) class A shares;
- ninety-four million one hundred ninety-six thousand five hundred seven (94,196,507) class B shares;
- eighty-six million three hundred one thousand six hundred twenty-seven (86,301,627) class C shares;
- one hundred ninety-three thousand five hundred twenty (193,520) class D shares;
- forty million nine hundred twenty-nine thousand seven hundred fourteen (40,929,714) class E shares;
- twenty million four hundred sixty-four thousand eight hundred fifty-six (20,464,856) class F shares;
- sixteen million nine hundred ten thousand four hundred sixty-eight (16,910,468) class G shares;
- forty million eight hundred three thousand seven hundred forty-one (40,803,741) class H shares;
- three million six hundred twenty-nine thousand four hundred ninety-two (3,629,492) class I shares;
- six million one hundred thirteen thousand five hundred ten (6,113,510) class J shares.

Except for the provisions in articles 6.2, 26.3, 26.4 and 28.2 all the classes of shares will have the same economic and voting rights."

" **6.1.** The Company's authorized capital, excluding the Company's share capital, is set at three million eight hundred thirty two thousand five hundred ninety two US Dollars and twenty cents (USD 3,832,592.20) consisting in thirty eight million three hundred twenty-five thousand nine hundred twenty-two (38,325,922) shares having a nominal value of ten cents of US Dollar (USD 0.10) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at five thousand euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Representative the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Representative and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the Representative, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier,

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Maître Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en sa qualité de représentant, dûment, légalement et valablement nommé(e) (le «Représentant») du conseil d'administration de la société anonyme GLOBANT S.A., une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 727 (la «Société»), dûment autorisé(e) à représenter le conseil d'administration de la Société suivant les résolutions adoptées par celui-ci le quinze (15) janvier 2013 (le «Conseil d'Administration»).

Une copie des résolutions du Conseil d'Administration de la Société, après avoir été paraphée «ne varietur» par le Représentant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec celles-ci.

Le Représentant a requis le notaire d'enregistrer que:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital social de la Société est actuellement de trente-deux millions sept cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains (32.748.897,- USD) et est représenté par trois cent vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-dix (327.488.970) actions ayant une valeur nominale de dix cents de Dollar américain (0,10 USD) chacune, divisé en neuf (9) catégories d'actions: (i) vingt-quatre millions deux cent soixante-dix-sept mille deux cents (24.277.200) actions de catégorie A, (ii) quatre-vingt-quatorze millions cent quatre-vingt-seize mille cinq cent sept (94.196.507) actions de catégorie B, (iii) quatre-vingt-six millions trois cent un mille six cent vingt-sept (86.301.627) actions de catégorie C, (iv) cent quatre-vingt-treize mille cinq cent vingt (193.520) actions de catégorie D, (v) quarante millions neuf cent vingt-neuf mille sept cent quatorze (40.929.714) actions de catégorie E, (vi) vingt millions quatre cent soixante-quatre mille huit cent cinquante-six (20.464.856) actions de catégorie F, (vii) seize millions neuf cent dix mille quatre cent soixante-huit (16.910.468) actions de catégorie G, (viii) quarante millions huit cent trois mille sept cent quarante-et-un (40.803.741) actions de catégorie H et (ix) trois millions quatre cent onze mille trois cent trente-sept (3.411.337) actions de catégorie I.

3. Au terme de l'article 6.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis par celle-ci, est fixé à un montant de quatre millions quatre cent soixante-cinq mille sept cent cinquante-huit Dollars américains et soixante-dix cents (4.465.758,70 USD), divisé en quarante-quatre millions six cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-sept (44.657.587) actions ayant une valeur nominale de dix cents de Dollar américain (0,10 USD) chacune. L'article 6.2 des Statuts indique par ailleurs que:

«Le conseil d'administration est autorisé (i) à émettre des actions, dans toutes les catégories d'actions existantes ou dans toutes catégories d'actions qui seront créées par le conseil d'administration lors de l'émission des actions, étant entendu que ces nouvelles catégories d'actions ne pourront pas avoir de droits de votes ou économiques spécifiques (ii) à attribuer des options de souscription d'actions et (iii) à émettre tout autre type d'instruments convertibles en actions dans la limite du capital autorisé aux termes et conditions et au profit de personnes qu'il jugera opportuns, et plus précisément de procéder à une telle émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles ne soit réservé aux actionnaires existants pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication dans le Mémorial des statuts de la Société.»

4. Par l'adoption de résolutions circulaires écrites adoptées à l'unanimité le quinze (15) janvier 2013 (les «Résolutions»), le Conseil d'Administration a décidé (i) de créer une nouvelle catégorie d'actions avec droit de vote, sans droit économique ou de vote préférentiel et ayant les droits et obligations prévus par les Statuts, ayant une valeur nominale de dix cents de Dollar américain (0,10 USD) chacune (chaque action de cette catégorie étant une «Action de Catégorie J»), conformément à l'article 6.2 des Statuts et (ii) d'augmenter le capital social de la Société, sans réserver aux actionnaires existant leur droit de souscription préférentiel, conformément à la fois, aux termes de l'article 6.2 des Statuts et à une renonciation consentie par les actionnaires existants dans ce but, d'un montant total de six cent trente-trois mille cent soixante-six Dollars américains et cinquante cents (633.166,50 USD) (le «Montant de l'Augmentation du Capital») pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions sept cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains (32.748.897 USD) au montant de trente-trois millions trois cent quatre-vingt-deux mille soixante-trois Dollars américains et cinquante cents (33.382.063,50 USD) (l'«Augmentation du Capital Social») par l'émission de six millions trois cent trente et un mille six cent soixante-cinq (6.331.665) nouvelles actions de la Société en émettant respectivement (a) deux cent dix-huit mille (218,155) actions de catégorie I additionnelles ayant une valeur nominale de dix cents de Dollar américain (0,10 USD) chacune, représentant en valeur nominale un prix total de souscription de vingt et un mille huit cent quinze Dollars américains et cinquante cents (21.815,50 USD) et (b) six millions cent treize mille cinq cent dix (6,113,510) Actions de Catégorie J ayant une valeur nominale de dix cents de Dollar américain (0,10 USD) chacune, représentant en valeur nominale un prix total de souscription six cent onze mille trois cent cinquante et un

Dollars américains (611,351 USD) (chacune une «Nouvelle Action» et ensemble les «Nouvelles Actions»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq millions huit cent quinze mille cent trente Dollars américains et cinquante cents (5.815.130,50 USD) (le «Montant de la Prime d'Emission»).

5. Les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites et payées par WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital de vingt-cinq mille Dollars américains (25.000 USD) et ayant son siège social au 124 Boulevard de la Pétrusse, Luxembourg, L-2330, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B108.492 (respectivement la «Souscription» et «Gamma Three»).

Les Nouvelles Actions ont été entièrement payées par Gamma Three par le biais d'un paiement en numéraire (le «Paiement») d'un montant de six millions quatre cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt dix-sept Dollars américains (6.448.297,- USD) consistant dans (i) le Montant de l'Augmentation de Capital et dans (ii) le Montant de la Prime d'Emission».

Une preuve de la réalisation, à la fois, de la Souscription et du Paiement a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

En conséquence de l'Augmentation du Capital Social, avec effet en date des Résolutions, (i) le capital social de la Société s'élève à trente-trois millions trois cent quatre-vingt-deux mille soixante-trois Dollars américains et cinquante cents (33.382.063,50 USD) et est représenté par trois cent trente-trois millions huit cent vingt mille six cent trente-cinq (333.820.635) actions d'une valeur nominale de dix cents de Dollar américain (0,10 USD) chacune et (ii) le capital autorisé de la Société, excluant le capital social de celle-ci, est fixé à un montant de trois millions huit cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-douze Dollars américains et vingt cents (3.832.592,20 USD), divisé en trente-huit millions trois cent vingt-cinq mille neuf cent vingt-deux (38,325,922) actions ayant une valeur nominale de dix cents de Dollar américain (USD 0,10) chacune.

6. De ce fait, les articles suivants des statuts de la Société sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trente-trois millions trois cent quatre-vingt-deux mille soixante-trois US dollars et cinquante cents (33.382.063,50 USD) représenté par trois cent trente-trois millions huit cent vingt mille six cent trente-cinq (333.820.635) actions ayant une valeur nominale de dix cents de US dollar (0,10 USD) chacune, divisé en dix (10) catégories d'actions:

- vingt-quatre millions deux cent soixante-dix-sept mille deux cents (24.277.200) actions de catégorie A;
- quatre-vingt-quatorze millions cent quatre-vingt-seize mille cinq cent sept (94.196.507) actions de catégorie B;
- quatre-vingt-six millions trois cent un mille six cent vingt-sept (86.301.627) actions de catégorie C;
- cent quatre-vingt-treize mille cinq cent vingt (193.520) actions de catégorie D;
- quarante millions neuf cent vingt-neuf mille sept cent quatorze (40.929.714) actions de catégorie E;
- vingt millions quatre cent soixante-quatre mille huit cent cinquante-six (20.464.856) actions de catégorie F;
- seize millions neuf cent dix mille quatre cent soixante-huit (16.910.468) actions de catégorie G;
- quarante millions huit cent trois mille sept cent quarante-et-un (40.803.741) actions de catégorie H;
- trois millions six cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt douze (3.629.492) actions de catégorie I;
- six millions cent treize mille cinq cent dix (6.113.510) actions de catégorie J.

Sous réserve des dispositions des articles 6.2, 26.3, 26.4 et 28.2 toutes les catégories d'actions auront les mêmes droits économiques et droits de votes.»

« **6.1.** Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à un montant de trois millions huit cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-douze US dollars et vingt cents (3.832.592,20 USD), divisé en trente-huit millions trois cent vingt-cinq mille neuf cent vingt-deux (38,325,922) actions ayant une valeur nominale de dix cents de US dollar (USD 0,10) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de cinq mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du Représentant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du Représentant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Représentant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WAGNER-CHARTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1454. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013029837/235.

(130036148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.448.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 25 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission des Administrateurs suivant en date du 1^{er} février 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Joost Anton Mees, né le 27 septembre 1978 à Delft, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

2. Démission de l'Administrateur suivant en date du 15 janvier 2013:

Madame Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes, Grèce, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

3. Nomination des Administrateurs suivant en date du 1^{er} mars 2013 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017:

Monsieur Gérald Olivier David Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint-Quentin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Fabrice Michel Gilles Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Fabrice Stéphane Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Jorge Perez Lozano, Administrateur;
- Jacob Mudde, Administrateur;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Administrateur;
- Johannes Laurens de Zwart, Administrateur;
- Gérald Olivier David Welvaert, Administrateur;
- Jean-Jacques Josset, Administrateur;
- Martin Paul Galliver, Administrateur;
- Fabrice Michel Gilles Mas, Administrateur;
- Fabrice Stéphane Rota, Administrateur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2013029875/48.

(130036197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Voosenfruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 5.936.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le six février,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Madame Danielle Paulette Emilie VOOSEN, salariée, célibataire, née à Esch/Alzette le 11 avril 1964, matricule 1964 04 11 204, demeurant à L-3317 Bergem, 16, rue Bréimentrausch, et

Monsieur Ronald Camille Marie VOOSEN, salarié, célibataire, né à Esch/Alzette le 26 mai 1966, matricule 1966 05 26 199, demeurant à L-3926 Mondercange, 27A, Grand-Rue.

Lesquels ont déclaré:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée VOOSENFRUIT s.à r.l. avec siège à L-3926 Mondercange, 27, Grand-Rue, matricule 1983 24 06 123, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 5.936, constituée sous la forme d'une société en nom collectif et sous la dénomination de «ANTOINE VOOSEN ET FILS», Primeurs en Gros, en date du 10 septembre 1956, publié au Mémorial C numéro 68 du 17 octobre 1956, modifiée en VOOSEN FRERES, Primeurs en Gros aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 janvier 1959, publié au Mémorial C numéro 69 du 10 octobre 1959. La société fut transformée en société à responsabilité limitée portant la dénomination de VOOSENFRUIT s.à r.l par acte de Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 1983, publié au Mémorial C numéro 193 du 02 août 1983.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.

Que les comparants n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société VOOSENFRUIT s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet au 31.12.2012.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Ronald VOOSEN, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement avec les associés responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans à l'adresse du siège de la société.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associée susdite en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

*Immeubles - Attributions:*La société VOOSENFRUIT s.à r.l. est propriétaire de 400/1500^{èmes} des immeubles suivants:

Commune de MONDERCANGE, section B de MONDERCANGE:

Numéro 355/4765, lieu dit «Grand-Rue», place, contenant 59 centiares,

Numéro 348/5222, même lieu dit, place, contenant 45 centiares,

Numéro 355/5225, même lieu dit, place occupée, bâtiment à usage mixte, contenant 02 ares 36 centiares,

Numéro 355/5226, même lieu dit, place occupée, bâtiment à usage mixte, contenant 44 ares 14 centiares,

Numéro 1277/4756, lieu dit «Auf Weiler», terre labourable, contenant 1 hectare 21 ares 95 centiares.

Origine de propriété

La société VOOSENFRUIT s.à r.l. est devenue propriétaire de ces parts d'immeubles pour lui avoir été attribuées aux termes de la dissolution-liquidation de la société VOOSENFRUIT s.à r.l. et Cie actée ce jour par le notaire instrumentaire, numéro précédent de son répertoire.

Il est ici précisé que les parcelles 355/5225 et 355/5226 sont tirées de l'ancien numéro 355/4754.

Evaluation:

Pour les besoins du fisc, les parties évaluent les immeubles ci-dessus en leur intégralité à une valeur globale de € 1.907.000, (un million neuf cent sept mille Euros), réparti comme suit:

- Pour € 20.000,- à la parcelle 348/5222 ainsi qu'il résulte de l'acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 janvier 2013, en voie de formalisation, et

- Pour € 1.887.000,- (un million huit cent quatre-vingt-sept mille Euros), ainsi qu'il résulte de l'évaluation dressée en date du 04 janvier 2013 par Monsieur Alain CHRISMONT, Ingénieur en Génie Civil à L-4980 Reckange/Mess.

Il résulte du prédit rapport d'évaluation que la valeur des immeubles se répartit comme suit:

Valeur réelle «Bâtiment principal»	€ 322.000,-
Valeur réelle «Hall et quais de déchargement côté droit»	€ 162.000,-
Valeur réelle «Aménagements extérieurs»	€ 52.000,-
Valeur réelle «Terrain parcelle 355/4754»	€ 1.046.000,-
Valeur globale de la propriété 37 Grand-Rue	€ 1.582.000,-
Valeur réelle «Terrain parcelle 1277/4756»	€ 305.000,-
Valeur globale de la propriété:	€ 1.887.000,-

La valeur des parts d'immeubles recueillies par la VOOSSEFRUIT s.à r.l. s'élève dès lors à la somme de 1.907.000,400: 1500 = € 508.533,33.

Attributions:

Par le fait de la dissolution de la société VOOSSEFRUIT s.à r.l., les parts d'immeubles ci-dessus sont attribués aux deux associés préqualifiés, savoir, Madame Danielle VOOSSE et Monsieur Ronald VOOSSE, aux prorata du nombre de parts détenues par chacun d'eux dans le capital de la VOOSSEFRUIT s.à r.l.,savoir:

Madame Danielle VOOSSE, pour 250/500 èmes et

Monsieur Ronald VOOSSE, pour 250/500 èmes .

L'attribution des immeubles se fait donc aux droits des parties, chacune d'elle acceptant l'attribution ainsi faite.

Il est ici précisé que ces parts d'immeubles s'ajoutent à celles déjà attribuées à Madame Danielle VOOSSE et Monsieur Ronald VOOSSE lors de la dissolution-liquidation de la société VOOSSEFRUIT s.à r.l. et Cie.

Les immeubles ci-dessus relatés appartiennent donc désormais à Madame Danielle VOOSSE et à Monsieur Ronald VOOSSE, chacun pour la moitié indivise.

Charges et Conditions:

1.- Chacune des parties prendra les droits et biens immobiliers lui attribués dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues, pouvant y être attachées.

2.- Il n'y aura de part et d'autre ni garantie ni répétition, soit pour raison de mauvais état, soit pour erreur dans la désignation cadastrale ou pour différence entre la contenance réelle et celle indiquée, une telle différence, excédât-elle un vingtième, serait au profit ou à la perte de la partie à laquelle elle aura été attribuée.

3.- Chacune des parties aura la propriété et la jouissance des droits et biens immobiliers lui attribués à partir d'aujourd'hui, et prendra à sa charge respective toutes les impositions et contributions les grevant.

Certificat de performance énergétique:

Conformément au règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation, le diagnostic de performance énergétique est communiqué aux nouveaux propriétaires dans les conditions et selon les modalités prévues par ledit règlement.

En conséquence, la partie venderesse déclare que les biens objets des présentes ont fait l'objet d'un diagnostic de performance énergétique annexé aux présentes, effectué par Monsieur Wolfgang HEINZ, pour l'Agence de l'Energie SA à L-1817 Luxembourg, 60a, rue d'Ivoix en date du 04 novembre 2011 et sous le numéro P.20111104.3926.27.1.2.

Conformément à l'article 11 du règlement la société VOOSSEFRUIT s.à r.l. a remis aux conjoints VOOSSE l'original dudit certificat. Une copie de la première page restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il est ici rappelé que le diagnostic de performance énergétique n'a qu'une valeur informative.

Pouvoirs:

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs à tous clercs et employés du notaire instrumentaire, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs de l'acte de vente, pour mettre celui-ci en concordance avec les documents hypothécaires et cadastraux et ceux de l'état civil des parties.

Déclaration:

Avant la clôture des présentes, le notaire a donné lecture aux parties des articles 1, 3, 4 et 29 de la loi du 28 janvier 1948 tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession et il leur en a expliqué la portée séparément sous les peines édictées par l'article 29 précité que l'acte exprime la juste estimation et le notaire déclare qu'à sa connaissance il n'est modifié ou contredit par aucune contre-lettre contenant une autre estimation.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Voosen, R. Voosen, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 7 février 2013. Relation: CAP/2013/443. Reçu soixante-quinze. 75,-€.

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Capellen, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013030194/114.

(130036212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

ProLogis France XLV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.895.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 21 février 2013, vingt neuf (29) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, cād, ProLogis European Finance XVII Sàrl ont été transférées à Prologis Superholding III BV ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 21 février 2013, une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, cād, ProLogis European Holdings XVII Sàrl ont été transférées à Prologis Superholding III BV ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

Prologis Superholding III BV	30 parts
Total	30 parts sociales

Luxembourg, le 05 mars 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2013031892/24.

(130039002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Roland KNEIP ET CIE, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6940 Niederanven, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 18.721.

L'an deux mille treize,

le vingt février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- La société «IMMOBILIERE NORMANN S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 4, Op der Äppeltaart, L-6971 Hostert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 33 455, constituée suivant acte notarié du 22 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 358 du 03 octobre 1990 (associée commanditaire détentrice de vingt mille (20'000) parts de commanditaires, sur un total de vingt mille quatre cents (20400) parts),

ici représentée par deux (2) de ses administrateurs en fonction:

a) Monsieur Paul LAPLUME, demeurant professionnellement au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster;

b) Madame Hannelore MOLTER, demeurant au 4, Op der Äppeltaart, L-6971 Hostert;

avec pouvoir d'engager valablement la prédite société par leur signature conjointe;

2) Madame Hannelore MOLTER, veuve de Monsieur Roland KNEIP, demeurant au 4, Op der Äppeltaart, L-6971 Hostert (associée commandité, détentrice de quatre cents (400) parts de commandité sur un total de deux mille quatre cents (20400) parts),

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés (commanditaires et commandité) de la société «Roland KNEIP et Cie, Société en commandite simple (la «Société»», une société en commandité simple (SECS) établie et ayant son siège social à L-6940 Niederanven, Route de Trèves, constituée originellement sous la dénomination de «LES ARCADES S.à r.l. et Cie» suivant acte notarié reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-

sur-Alzette, en date du 21 septembre 1981, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 282 du 23 décembre 1981, page 11849. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des associés qui s'est tenue par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 13 octobre 1997 et dont un extrait fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 02 février 1998, sous le numéro 65 et page 3104,

prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés déclarent que tous les associés des sociétés participant à la fusion ont renoncé expressément aux rapports prévus au paragraphe 1 et aux informations prévues au paragraphe 2 de l'article 265 de loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et à l'examen et à l'émission d'un rapport sur le projet de fusion par un réviseur d'entreprises, en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi.

Les associés ont confirmé en outre que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société au moins un (1) mois avant les présentes résolutions.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents, signée par l'associé commandité de la Société, restera annexée au présent acte.

Suite à cela, et après avoir pris connaissance du projet de fusion, les mêmes associés ont décidé d'approuver la fusion entre la Société et la société «IMMOBILIERE NORMAN S.A.». Cette fusion est réalisée par voie d'absorption de la Société par la société «IMMOBILIERE NORMAN S.A.», conformément aux dispositions du projet de fusion, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3070 du 21 décembre 2012, étant entendu que toutes les parts sociales de la société absorbée sont annulées, que tous les actifs et passifs de la société absorbée y compris les parts d'immeubles sises dans un immeuble en copropriété et commercial dénommé «Le Centre Commercial les Arcades», sis au 141, route de Trêves, L-6940 Oberanven, de la société absorbée sont transférés à la Société et que la dissolution de la société absorbée ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

Ils ont décidé que la fusion prend effet d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2013 et que les opérations effectuées par la société absorbée à partir de cette date sont censées être effectuées d'un point de vue comptable par la Société.

Les associés ont décidé d'accepter que l'apport-fusion de la Société («ROLAND KNEIP et CIE», Société en commandite simple, société absorbée) soit évalué sur base de l'actif net comptable réévalué des deux sociétés au 31 décembre 2011, qui s'élève à DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CINQ CENT VINGT-SEPT EUROS et CINQUANTE CENTS (2'167'527,50 EUR), soit CENT SIX EUROS et VINGT-CINQ CENTS (106,25 EUR) par part sociale pour la Société, et à DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CENT HUIT EUROS et SOIXANTE CENTS (2'895'108,60 EUR), soit TROIS CENT VINGT ET UN EUROS et SOIXANTE-HUIT CENTS (321,68 EUR) par action pour IMMOBILIERE NORMAN S.A..

Ils prennent noter qu'afin de rémunérer cet apport, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «IMMOBILIERE NORMAN S.A.», en tant que société absorbante va procéder à l'émission de cent trente-trois (133) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale (les «Actions Nouvelles») ces Actions Nouvelles jouissant des mêmes droits que les actions existantes à partir du 1^{er} janvier 2013.

Il est décidé que ces nouvelles actions seront échangées contre les parts sociales détenues par l'associée commandité, Madame Hannelore MOLTER, veuve de Monsieur Roland KNEIP dans la Société, savoir quatre cents (400) parts de commandité dans «ROLAND KNEIP et Cie, Société en commandite simple, soit un échange de cent trente-deux (132) actions de la société absorbante contre les quatre cents (400) parts de commandité de la société en commandite simple (un rapport d'échange de 0,33).

Les associés reconnaissent que ces Actions Nouvelles seront inscrites au registre des actionnaires de la société «IMMOBILIERE NORMAN S.A.»,

Deuxième résolution

Les associés reconnaissent que la fusion sera définitivement réalisée suite à l'accord de l'assemblée générale de «IMMOBILIERE NORMAN S.A.» (société absorbante), les associés de la société «R. Kneip & Cie, Société Civile», autre société absorbée, ayant déjà approuvé antérieurement aux présentes la fusion.

Constat

Le notaire soussigné a déclaré, conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et des formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente, ainsi que du projet de fusion.

DONT PROCES- VERBAL, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les parties comparantes à l'acte ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. LAPLUME, H. MOLTER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 février 2013. Relation: EAC/2013/2421. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013030089/84.

(130035603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Italia Style Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 154.837.

L'an deux mille dix, le 06 juillet

L'actionnaire administrateur représentant l'intégralité du capital social de la société Private Limited Company ITALIA STYLE LIMITED, établie en ayant son siège social à Cary Chambers, 1 Palk Street, Torquay United Kingdom TQ2 EL, immatriculée au registre des sociétés «The Registrar of Companies for England and Wales» de Grande Bretagne sous le numéro 7244803, à savoir.

Madame Mailey SCARANO, gérante de société, née à Charleroi (Belgique), le 11 avril 1985, demeurant à F- 54400 Cosnes et Romain, Impasse de Parivaux 2,

a pris et adopté la résolution suivante:

Créer une succursale au Grand Duché du Luxembourg, sous l'enseigne commerciale: «7Camicie»

L'adresse de la succursale est: L - 4361 Esch sur Alzette, 7 avenue du Rock'n Roll.

Les activités de la succursale sont: la vente, l'importation, l'exportation de vêtements de confection de marque pour homme, femmes, enfants et prestations de services.

Madame Mailey SCARANO, gérante de société, née à Charleroi (Belgique), le 11 avril 1985, demeurant à F- 54400 Cosnes et Romain, Impasse de Parivaux 2, est nommée gérante unique avec pouvoir d'engager la succursale par sa seule signature avec effet immédiat et, ce à partir du 06 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCARANO Mailey.

Référence de publication: 2013032084/24.

(130039109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Oristano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 133.900.

L'an deux mille douze,

Le vingt-et-un décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ORISTANO S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2975 du 21 décembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 133.900.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TELLITOCCHI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Hélène MOSCHINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social statuaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement de la société de L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, à F-06160 Juan-les-Pins, 12, rue Saint Honorat, et adoption de la nationalité française.

2. Constat de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.

3. Nomination d'un mandataire et détermination de ses pouvoirs pour les formalités administratives nécessaires et à accomplir au Luxembourg.

4. Nomination d'un mandataire et détermination de ses pouvoirs pour les formalités administratives nécessaires et à accomplir en France.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social statuaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société de L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, à F-06160 Juan-les-Pins, 12, rue Saint Honorat, et d'adopter la nationalité française, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre du Commerce et des Sociétés en France.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate la démission des membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes depuis le 13 juillet 2012.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de nommer mandataire Monsieur Jean FABER, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, et de lui accorder tous pouvoirs généralement quelconques à l'effet de procéder à toutes les formalités administratives et fiscales du point de vue luxembourgeois suite au transfert du siège social en France.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme mandataire de la société Maître Stéphane CHIAVERINI, avocat, demeurant professionnellement à F-06160 Juan-les-Pins, 19, rue Saint-Honorat.

En vue du transfert du siège social et du lieu d'exploitation de la société en France, le mandataire est notamment habilité à amender, changer, élargir, abroger, révoquer ou modifier d'une quelconque autre façon, en tout ou en partie, les statuts de la société, aux fins de les adapter aux exigences légales stipulées par le droit français, ce conformément aux termes et conditions que le mandataire arrêtera dans l'intérêt de la société. A ces mêmes fins de transfert du siège social, le mandataire sera habilité à faire toutes les déclarations et affirmations prescrites par les lois françaises; à exiger toutes preuves; à se faire remettre tous actes et documents et à en accuser réception; à exécuter toutes formalités; à faire toutes notifications; à demander la levée de servitudes et à exercer tous droits d'ester en justice; à l'effet susmentionné, il pourra souscrire et signer tous actes ou documents, fournir ou élire domicile, subroger, faire toutes déclarations et, de manière générale, poser tous actes qui pourraient s'avérer utiles ou opportuns, à l'inclusion de ceux non expressément stipulés dans les présentes. Par ailleurs, la société ratifie et confirme pleinement par la présente tous les actes généralement quelconques que le mandataire pourrait légitimement exécuter ou faire exécuter en vertu des présentes, et s'engage à tenir le mandataire quitte et indemne de tous frais, charges, débours et dommages qu'il pourrait encourir en relation avec ceux-ci.

Le mandataire pourra sous-déléguer en tout ou en partie les pouvoirs lui conférés par la présente.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, L. Tellitocci, M.-H. Moschini, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 62378. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013030031/84.

(130036729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Allianz Infrastructure Czech HoldCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F-D Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 175.770.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of March.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Allianz Infrastructure Czech HoldCo I S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office in 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, represented by Mr Lars Junkermann, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 8 March 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Allianz Infrastructure Czech HoldCo II S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the direct or indirect holding of, respectively regarding, participations and shares in Luxembourg or foreign companies which are not part of the Company's group of companies. The Company is entitled to carry out all transactions pertaining, and directly or indirectly beneficial to such participations and to the Company's object with the exception of borrowings.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) divided into five million (5,000,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The transfer of shares held by a shareholder which is subject to the German Insurance Supervision Act must be authorized, prior to the transfer, by the appointed trustee or one of its agents in accordance with article 70 of the German Insurance Supervision Act, if these shares are allocated to the guarantee assets.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 8 March at 4.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Allianz Infrastructure Czech HoldCo I S.à r.l	EUR 50,000	5,000,000	EUR 50,000
Total:	EUR 50,000	5,000,000	EUR 50,000

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholder's resolutions
First resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Manager(s), including two Class A Managers and one Class B Manager, and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Dr. Felix Benedikt, born on 7 September 1973 in Kassel (Germany), with professional address at 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager;
- Mr Alain Jean Pierre Schaedgen, born on 2 September 1958 in Petange (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager;
- Mr Johannes Christian Maria Zarnitz, born on 21 April 1959 in Augsburg (Germany), with professional address at 484, Keizersgracht, NL-1017 Amsterdam, The Netherlands, as Class B Manager.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to appoint the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on December 31, 2013

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.133.

Fourth Resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully constitute the legal reserve of the Company by a payment in cash, so that the legal reserve amounts to five thousand euro (EUR 5,000) and accordingly 10% of the share capital.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit mars.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Allianz Infrastructure Czech HoldCo I S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 14, boulevard F.D. Roosevelt à L-2450 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Monsieur Lars Junkermann, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 8 mars 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Allianz Infrastructure Czech HoldCo II S.à.r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer

provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour seul objet la détention directe ou indirecte de participations et parts dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger qui ne font pas partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie. La Société est autorisée à effectuer toute opération, directe ou indirecte, bénéfique aux participations et à son objet, à l'exception de prêts et emprunts.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille (EUR 50.000,-) divisé en cinq millions (5.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Eu égard à la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire est admis par part sociale. Les propriétaires indivis sont tenus de désigner une personne qui les représentera auprès de la Société.

Le transfert de parts sociales détenues par un associé qui est soumis à la Loi allemande sur la surveillance des assurances doit être autorisé, avant le transfert, par le fiduciaire désigné ou un de ses agents, conformément à l'article 70 de la Loi allemande sur la surveillance des assurances, si celles-ci sont affectées aux actifs assurés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 8 mars à 16:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Allianz Infrastructure Czech HoldCo I S.à r.l.	EUR 50.000	5.000.000	EUR 50.000
Total:	EUR 50.000	5.000.000	EUR 50.000

Le montant de cinquante mille euro (EUR 50.000) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Résolutions de l'associé unique

Première résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 14, boulevard F.D. Roosevelt à L-2450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants, dont un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

- Dr. Felix Benedikt, né le 7 septembre 1973 à Kassel (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A;
- Monsieur Alain Jean Pierre Schaedgen, né le 2 septembre 1958 à Pétange (Grand-Duché du Luxembourg), ayant sa résidence professionnelle au 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A;
- Monsieur Johannes Christian Maria Zarnitz, né le 21 avril 1959 à Augsburg (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 484, Keizersgracht, NL - 1017 Amsterdam, Pays-Bas, en tant que Gérant de Catégorie B.

Troisième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaires et à décider de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133.

Quatrième Résolution

L'associé unique a décidé d'entièrement constituer la réserve légale de la Société par paiement en espèces, afin que cette réserve légale s'élève à cinq milles euro (EUR 5.000), soit 10% du capital social.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Junkermann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/404. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013033994/594.

(130041890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Marivaux Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.920.

Extrait de cessions de parts sociales

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé entre Monsieur Maurizio MUZZI né le 07/11/1949 à Teramo (Italie) résidant calle San Lorenzo 2526 - dep. 17 1636 OLIVOS (Buenos Aires) et la société IBS & Partners, siégeant au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le N° B35973

Depuis le 12/09/2011, les associés de la société MARIVAUX Limited se composent comme suit:

- IBS & Partners	10 parts sociales
R.C.S. Luxembourg N° B35973	
25A, boulevard Royal	
L-2449 Luxembourg	
- GOUDSMIT & TANG Management Company	90 parts sociales
R.C.S. Luxembourg N° B41819	
25A, boulevard Royal	
L-2449 Luxembourg	
TOTAL	100 parts sociales

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00€ chacune soit un capital de 12.500,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034281/24.

(130041928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Cabalon Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.396.

Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 28 janvier 2013

En date du 28 janvier 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. transférer le siège social de la Société de 18, rue de l'Eau 1449 Luxembourg au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

2. d'accepter les démissions de Monsieur Sébastien Gravière, Monsieur Marc Koeune, Monsieur Jean-Yves Nicolas and Madame Nicole Thommes de leur mandat d'administrateurs de la Société, avec effet au 28 janvier 2013.

3. de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 28 janvier 2013, et pour une durée limitée de 6 ans:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né le 14 Mars 1973 à Saint-Avold (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Magali Fetique, employée privée, née le 1^{er} Février 1981 à Metz (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Chloé Gaubert, employée privée, née le 12 novembre 1982 à Lyon (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

4. d'accepter la démission de CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 28 janvier 2013.

5. de nommer Veridice S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154843, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 28 janvier 2013, et pour une durée limitée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

CABALON INVESTMENTS HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013034089/30.

(130041872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Bioventures Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.399.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 20 février 2013

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Gregory Centurione de ses fonctions de gérant de classe B avec effet au 1^{er} mars 2013.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant de classe B, Monsieur Bernhard Christian Paul Engelbrecht, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, en remplacement de Monsieur Grégory Centurione, démissionnaire.

Le mandat du gérant de classe B ainsi nommé prendra effet au 1^{er} mars 2013, et ce, pour une durée illimitée.

L'associé unique confirme que le régime de signature statutaire est d'application pour le gérant de classe A et qu'aucun pouvoir de signature spécifique ne lui est attribué.

Le gérant de classe B aura pouvoir de signature conjointe, avec Monsieur Gilles Martin, gérant de classe A.

Le Conseil de gérance est désormais composé des membres suivants:

- Monsieur Gilles Martin, gérant de classe A, demeurant à B-1950 Kraineem, 455, Chaussée de Malines;
- Monsieur Bernhard Christian Paul Engelbrecht, gérant de classe B, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013034060/24.

(130042138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Biopharinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 110.960.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013034059/10.

(130042005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

BJ Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.019.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013034061/10.

(130042212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Benelux Parkett S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 136.244.

—
Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034054/10.

(130042157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Citycon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013034081/14.

(130042263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Companhia Global de Imóveis, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.765.296,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 168.180.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des associés Maniro Limited, Santa Venerina Inv. & Arbitrage Limited et Santa Marcelina Inv. & Arbitrage Limited, et ce avec effet immédiat:

East Bay Street, N-7757, Nassau, Bahamas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013034083/15.

(130041783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Cognis Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013034082/12.

(130042087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Beverage Equipement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.601.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013034057/13.

(130042129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Borasco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.827.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Janvier 2013.

Borasco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager A

Référence de publication: 2013034067/14.

(130041764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Bortran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 103.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORTRAN S.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013034068/12.

(130041782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

**Brideler Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pfeiffer-Ewen S.à r.l.).**

Siège social: L-8156 Bridel, 1, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 60.614.

Le 3 février 2013, Madame Marie-Thérèse EHRINGER a démissionné de son mandat de gérante administrative de la Société, avec effet immédiat.

Depuis cette date M. Steve PFEIFFER, domicilié à 5, rue Centrale, L-4499 Limpach, est seul gérant de la Société et pourra engager la société par sa seule signature.

Bridel, le 11/03/2013.

Référence de publication: 2013034072/12.

(130041750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

CBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 77.325.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 10 décembre 2012 que:

- Le siège social de la Société est transféré au 12, Impasse Drosbach - Building D à L-1882 Luxembourg, et ce avec effet au 17 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Gaëtan CLERMONT / Laurent COOREMAN / Gerald MERVEILLE

Président / Scrutateur / Secrétaire

Référence de publication: 2013034093/16.

(130042091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Blanche Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 136.321.

—
 Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société anonyme BLANCHE INVESTMENT S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-136321, avec effet au 7 mars 2013 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Tania Bernat

Référence de publication: 2013034062/14.

(130042029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

B&B Concepts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 171.100.

—
 Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 12. März 2013.

Für die Gesellschaft

Der Notar

Référence de publication: 2013034044/12.

(130041767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.637.

—
EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration en date du 21 Février 2013, il a été décidé de la reconduction des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Menno De Vreeze, Rod Macrae, Alan Hawthorn, Hon-Yu Low, Ken Fry, Hugh Young, Gary Marshall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Mars 2013.

Menno De Vreeze.

Référence de publication: 2013034007/13.

(130041726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Krabi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.957.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 mars 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016 en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date du 7 mars 2013:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013033987/15.

(130041961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Blumenthal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 29.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034063/9.

(130042033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Blumenthal Jardinage et Hydroculture s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 47.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034064/9.

(130041966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

BHG Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 121.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034058/9.

(130042044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Bolero Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 122.133.

Le bilan au 31.12.2012 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034066/9.

(130042109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

CalEast Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.985.

Les comtes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034077/9.

(130042050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Centaur Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034078/9.

(130042112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Cambria Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.263.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013034090/12.

(130042016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Cyber Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.380.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 25 février 2013

Le siège social a été transféré de L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cyber Fin S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013034088/14.

(130042046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Création de Valeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CREATION DE VALEUR S.A.

Référence de publication: 2013034084/11.

(130041875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Copenhagen City Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: DKK 295.171.200,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.270.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par les associés avec effet au 15 Février 2013.

- Est nommé gérant de la Société Monsieur Michel van Krimpen ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour une durée indéterminée avec effet au 15 Février 2013.

Luxembourg, le 28 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013034102/17.

(130041817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Cera Chem S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Mertert, 1A, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 83.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034094/9.

(130042096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Datasud & PC Docter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3917 Mondercange, 20, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 100.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034110/9.

(130041584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

DZ Privatbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 15.579.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034119/9.

(130041792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Camoplast Solideal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.661.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 6 mars 2013

Conformément aux résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Alain RENARD de sa fonction d'administrateur de catégorie B.

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Madame Corinne BITTERLICH de sa fonction d'administrateur de catégorie B.

- De pourvoir au poste d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016, les personnes suivantes:

* Monsieur Ahcène BOULHAIS, demeurant professionnellement à 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Madame Betty PRUDHOMME, demeurant professionnellement à 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Daniel MASSON - Administrateur de catégorie A

- Monsieur Normand POTVIN - Administrateur de catégorie A

- Madame Betty PRUDHOMME - Administrateur de catégorie B

- Monsieur Ahcène BOULHAIS - Administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2013.

CAMOPLAST SOLIDEAL HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013034091/27.

(130042011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.